

Vers une agence régionale de la biodiversité...

Quels sont les conditions et facteurs de réussite d'une action collective ? Quels risques à éviter ?

Objectifs de l'atelier :

Identifier des facteurs de réussite (qu'est-ce qui fera réussir une action collective ?) et des points de vigilance (qu'est-ce qui peut rendre compliquée la réalisation d'une action collective ?).

On entend par action collective, une action qui mobilise plusieurs acteurs.

Synthèse de l'atelier :

La réussite d'une action collective passe tout d'abord par un **porteur de projet identifié** comme légitime avec une **motivation et volonté à faire**. La plupart des actions collectives s'inscrivant sur la durée, l'un des risques identifiés est le changement d'orientations du porteur de projet pouvant aller jusqu'à l'abandon.

Pour la réalisation de l'action collective, le porteur de projet a besoin la plupart du temps d'un **animateur** (qu'il soit interne à la structure ou externe). La légitimité de cet animateur ainsi que la **pérennité de son activité sur toute la durée de l'action** sont des conditions indispensables à la réussite d'une action collective.

Avant tout lancement d'une action collective, il convient de prendre le temps d'établir un **diagnostic** :

- des **acteurs du territoire**. L'identification des acteurs à associer est un préalable au lancement de l'action collective, afin d'**éviter l'oubli d'un acteur clé** y compris des potentiels détracteurs. Une fois les acteurs identifiés, il est important de définir les modes d'association, de gouvernance (au sein de comités de pilotage) et la répartition des rôles de chacun ;
- des **enjeux de biodiversité du territoire** (sur la base de suivis naturalistes ou d'études existantes comme les trames vertes et bleues notamment) mais également des **enjeux socio-économiques** et des éventuelles contraintes juridiques. L'identification des enjeux permettra de se fixer des objectifs partagés, sur la base de compromis si nécessaire, notamment en cas d'intérêts divergents ;
- des **expériences réussies sur des thématiques similaires** à proximité ;
- des **financements mobilisables et de leurs modalités de mises en œuvre** (financeurs possibles, calendriers, taux, assiette éligible, articulation des financements).

Les **objectifs de l'action collective** devront être **clairs et ciblés**, et le **cadencement du projet arrêté** afin d'éviter l'épuisement des énergies mobilisées. Selon l'ampleur de l'action, il peut être envisagé de la scinder en petites actions progressives, pour **pouvoir communiquer sur les premières expériences réussies sans attendre la fin du projet**.

Tout au long du déroulement de l'action collective et dès son démarrage, il est important de **communiquer envers le grand public**, de **favoriser la mobilisation citoyenne** et de **développer le volet pédagogique au projet**, afin que le grand public puisse s'approprier la démarche, voir que cela conduise à des évolutions plus sociologiques.

Enfin, une action collective peut évoluer dans le temps, d'où la nécessité d'un suivi, d'une évaluation des actions mises en œuvre et ainsi que de leur soutenabilité.



L'action sera d'autant mieux valorisée sur le territoire qu'elle sera **multifonctionnelle**, associant des objectifs environnementaux mais également récréatifs, paysagers...

Modalités d'animation de l'atelier :

L'atelier de 20 personnes en moyenne se déroulait par sous-groupes de 4-5 personnes, avec désignation d'un rapporteur par sous-groupe.

La réflexion portait soit sur des cas concrets (cf. ci-après), soit sur des cas théoriques (cf. ci-dessous).

Un temps était laissé aux sous-groupes pour se présenter et s'approprier le sujet.

Ensuite, il leur était demandé de lister les besoins, compétences mobilisées (compétence technique, capacité d'animation, pédagogie, sensibilisation, capacité à mobiliser des réseaux...).

Sur cette base, le sous-groupe devait noter sur des post-it de couleurs différentes, d'une part, les facteurs de réussite (qu'est-ce qui a fait ou fera réussir le projet ?) et d'autre part, les points de vigilance (qu'est-ce qui peut rendre compliqué la réalisation ?, qu'est-ce qui aurait pu bloquer les choses ?).

Cas concrets :

Porteur	Action	Acteurs impliqués
Hommes et territoires	Les agriculteurs de la coopérative de Boisseaux s'engagent pour la biodiversité	Agriculteurs, coopérative, association
PNR Loire-Anjou-Touraine	La commune de Huismes restaure ses prairies humides avec le Parc naturel régional	PNR, commune, agriculteur
Indre Nature	Les Causses des Veillons : des pelouses calcicoles à restaurer	commune, agriculteur, association
Pays de Bourges	"Plantons le décor" en Pays de Bourges, pour requalifier les paysages	Pays, particuliers, communes, agriculteurs, entreprises
Communes + APNE	OZP	Commune, association
Communes + APNE	Inventaire de Biodiversité Communale	Commune, association

Cas théoriques :

Cas théoriques	Acteurs potentiellement impliqués
Une commune veut faire des actions en faveur de la biodiversité (ex : restauration de zones humides, restauration de pelouses calcicoles...)	Commune, animateur Natura 2000, associations de protection de la nature, fédération des chasseurs, agriculteurs, bureaux d'études, ...
Une agglomération, dispose d'une étude trame verte et bleue et souhaite la décliner de façon opérationnelle	Agglomération, associations de protection de la nature, bureaux d'études, particuliers, chambre d'agriculture, agriculteurs, entreprises, ...
Une entreprise de logistique a des espaces verts qu'elle souhaite gérer de façon plus écologique.	Entreprise, associations de protection de la nature, bureaux d'études, agriculteurs, ...
Un parc naturel régional souhaite monter un programme multi-actions en faveur des zones humides.	PNR, communes, EPCI, associations de protection de la nature, chambre d'agriculture, syndicat de rivière, fédération des chasseurs, fédération départementale pour la pêche et la protection de milieux aquatiques, bureaux d'études, agence de l'eau, DREAL, AFB, ...

